

<https://enseignants.se-unsa.org/Audience-du-SE-Unsa-avec-la-ministre-besoin-de-perspectives-et-d-effectivite>



enseignants de l'Unsa



Audience du SE-Unsa avec la ministre : besoin de perspectives et d'effectivité !

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : vendredi 2 mai 2025

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés



Reçus ce mardi 29 avril par Élisabeth Borne, nous avons porté l'exigence d'un travail sincère avec les personnels quant aux objectifs et priorités de notre système éducatif. Nous avons besoin d'une nouvelle et vraie feuille de route et de mesures effectives !

Si les 4 000 suppressions de postes prévues ont été annulées, si le programme *Évars* a enfin été publié dans la forme que nous souhaitons et si le décret de la réforme du recrutement et de la formation initiale est enfin paru, le chemin à parcourir pour la ministre est encore semé d'urgences et de choix essentiels.

Éducation prioritaire, accompagnement de la difficulté en collège, QVCT et rémunérations, mixité sociale et scolaire... sont autant de sujets que nous avons abordés avec la ministre dans le cadre d'un état des lieux et de propositions.

>

- *Éducation prioritaire : revoir urgemment la carte !*

-

Depuis plusieurs mois, au SE-Unsa, nous avons mené un travail de collecte des demandes d'entrée dans l'éducation prioritaire. Nous avons donc remis en mains propres à la ministre la totalité des courriers des centaines d'écoles, collèges et lycées qui réclament d'intégrer l'éducation prioritaire ou l'éducation prioritaire renforcée.

Nous avons rappelé à la ministre l'urgence de revoir la carte afin de permettre aux écoles et établissements, dont les lycées et les écoles orphelines, de bénéficier des moyens nécessaires à leur situation.

La ministre nous a rappelé qu'elle avait déjà fait cette demande en 2023 lorsqu'elle était Première ministre et qu'elle souhaitait toujours revoir cette carte. Elle a aussi rappelé que certaines écoles et certains collèges dont l'IPS est élevé devront sortir de cette carte, dans un souci d'égalité, tout en prévoyant des modalités construites de sortie.

Nous refuserons d'attendre encore des années avant la révision de la carte !

- *Choc des savoirs : abrégé l'agonie du plan...*

-

Nous avons demandé à la ministre de mettre fin aux groupes en français et en mathématiques en 6e et 5e, dernière relique du plan dont on ne doit plus prononcer le nom. Cette dernière mesure du plan de G. Attal doit disparaître afin de laisser les équipes pédagogiques des collèges libres de s'organiser comme elles le souhaitent.

La ministre donnera des consignes pour la rentrée 2025 afin de mettre fin aux classes de niveaux et de relégation des élèves allophones ou en situation de handicap. Elle nous a dit aussi vouloir s'emparer des enquêtes en cours de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) et de l'Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR) pour revoir ce dispositif pour la rentrée 2026.

- *QVCT : un paradigme à changer pour des accords à signer*

-

Le dialogue sur des accords QVCT (qualité de vie et conditions de travail) au sein de notre ministère a débuté. Ces accords ne doivent plus se limiter à un empilement de mesures, plans ou dispositifs. Ils doivent adopter une approche systémique et pragmatique pour réellement améliorer les conditions de travail des personnels !

Il est indispensable que ces accords soient politiquement soutenus par la ministre. Il en va de l'effectivité du dialogue et de l'amélioration des orientations à prendre.

Seule une telle approche permettra de transformer durablement le quotidien des équipes et de dépasser une logique dichotomique où l'on traite indépendamment les problématiques des élèves et de leurs familles de celles des personnels. Si on veut agir efficacement, il est crucial de reconnaître notamment qu'un enseignant ou un accompagnant en état de surcharge cognitive aura davantage de difficultés à détecter les signaux faibles de mal-être. Tout comme les conditions d'apprentissage sont intrinsèquement liées aux conditions d'exercice des personnels. Toute réflexion pour améliorer les unes doit nécessairement mesurer l'impact sur les autres.

- *Établissements privés : contrôler et sanctionner !*

-

Nous avons réaffirmé que le renforcement annoncé des contrôles des écoles et établissements privés sous contrat devait amener à des sanctions dès lors que le contrat n'était pas respecté, allant jusqu'à la rupture du contrat.

Par ailleurs, les ruptures de contrat entraînant de fait un passage hors contrat, nous avons demandé à ce que la législation évolue sur le contrôle des établissements privés hors contrat afin que les élèves qui y sont scolarisés puissent être protégés de dérives sectaires, entrisme ou communautarismes de tous genres. Une demande de casier judiciaire pour l'ensemble des adultes intervenant auprès des élèves doit être effectuée.

La ministre nous a répondu que les inspections étaient relancées dès à présent pour que 40% des établissements sous contrat, moins contrôlés depuis trop longtemps par rapport au hors contrat, soient vus d'ici deux ans. Elle nous fera parvenir les chiffres de ces contrôles.

Enfin, elle nous a indiqué vouloir relancer les travaux pour permettre la mixité scolaire et sociale dans l'ensemble des établissements comme indiqué dans le code de l'Éducation.

Nous saurons le lui rappeler !